

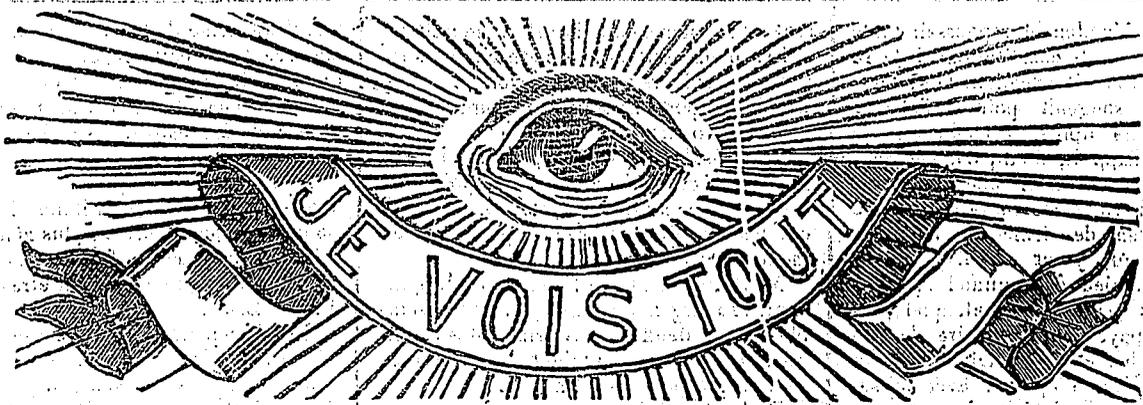
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

**LE CHARIVARI CANADIEN,**  
Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

## PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro, ..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 28 AOUT 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Plagiare.

## LA CONFEDERATION.

*Nimium ne crede coloris :  
Il ne faut jamais juger le bois  
par l'écorce.*

L'un des arguments les plus fréquemment invoqués en faveur de la confédération, par les journaux ministériels, c'était sa nécessité. Selon eux, il n'y avait plus moyen pour le pays de sortir des difficultés sectionnelles qui entravaient la marche des affaires. Le Haut et le Bas-Canada étaient à couteau tiré. Il fallait un remède nouveau, et ce remède, les ministres conservateurs ont feint de le trouver dans la confédération.

Si tel avait été le cas, s'il eût réellement fallu un remède, le plus simple eût été le rappel de l'Union : ils n'en voulaient point, il y avait encore l'union fédérale des deux Canadas, mais une véritable union

fédérale, qui aurait assuré à chaque province le contrôle de ses affaires locales. Le Haut-Canada s'en contentait ; le Bas-Canada l'aurait acceptée de bonne grâce : ils la repoussèrent.

Tant qu'ils crurent être capables de garder le pouvoir, ils trouvèrent bonne l'Union des deux provinces, cette Union "qui nous avait sauvés," selon leur dire. Mais quand ils virent les rênes de l'administration menacer de leur échapper des mains, au lieu de recourir au rappel de l'Union ou à l'union fédérale des deux Canadas, ils entreprirent la confédération—cette union législative déguisée,—d'abord parce que l'œuvre était plus difficile que les autres ; parce qu'elle était plus compliquée, et que par cela seul, ils avaient la perspective de conserver plus longtemps leurs portefeuilles, ensuite parce qu'ils ambitionnaient de devenir les instruments des élèves de lord Durham.

Depuis 1852, le Haut-Canada réclamait, dans la constitution, un changement qui lui accordât une représentation parlementaire plus nombreuse que celle du Bas-Canada. Toujours ses demandes avaient été repoussées, lorsqu'en 1864, le 14 mars, M. Brown fit nommer un comité de vingt membres qui fut chargé de trouver un moyen de faire disparaître les difficultés sectionnelles. Ce comité se composait de MM. Cameron, Cartier, Chapais, Cauchon, Dickson, A.A. Dorion, Dunkin, Foley, Galt, Holton, Joly, J. A. Macdonald, T. S. Macdonald, Macdougall, McGee, McKellar, Scoble, Street, Turcotte et Brown.

Le 14 juin suivant, M. Brown, président du comité, faisait rapport : "Que le comité s'était réuni huit fois et s'était efforcé de trouver aux difficultés existantes une solution qui pût avoir l'approbation des deux sections de la province ; qu'il y avait chez les membres du comité une forte tendance vers des changements dans le sens "du système fédéral appliqué soit au Canada seul, soit à toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord, et que le comité avait fait assez de progrès pour être justifiable de recommander que la question fût en-

core renvoyée à un comité à la prochaine session du parlement."

Le comité ne fut pas unanime à adopter ce rapport. M. John A. Macdonald, le chef du cabinet, se prononça absolument contre toute idée de changement. M. Dorion n'assista pas à ce comité.

Le même jour, 14 juin, le gouvernement était défait sur la question de l'avance de \$ 100,000, faite sans autorisation de la législature par le ministre Cartier-Macdonald, en 1859, pour racheter un égal montant de bons, dus à la cité de Montréal, par la compagnie du Grand-Tronc, — et neuf jours après, le 23, M. J. A. Macdonald annonçait à la chambre qu'il avait entamé des négociations avec M. Brown et lui avait dit : "qu'ils ne pourraient s'entendre à moins que le principe fédéral recommandé par les rapports du comité de M. Brown, ne fût choisi comme base d'arrangement."

Quelques jours après la coalition était formée, M. Cartier et M. Brown, marchaient bras dessus bras dessous, et tous deux se préparaient à appliquer aux provinces britanniques, le principe fédéral que le chef du gouvernement trouvait inacceptable le 14, qu'il proposait le 23 et qui était accepté le 24.

Cette effroyable immoralité politique inspirait un article foudroyant à l'organe du clergé catholique, le *True Witness*, qui disait, dans son numéro du 24 : "Il est à peine nécessaire de parler de la moralité de cette démarche, et il n'est pas besoin de commenter le triste spectacle qu'offrent les hommes qui s'appellent les défenseurs du catholicisme et de la nationalité franco-canadienne ; présentent la main de l'amitié au grossier difformateur de leur religion ; à l'ennemi mortel de leur race."

Si la confédération était nécessaire, ce n'était qu'aux ambitieux intrigants qui tenaient, avant tout, à garder le pouvoir.

Le rapport même du comité de M. Brown, comme on l'a vu plus haut, démontre que les changements n'étaient pas nécessaires, — n'étaient pas urgents au moins ; puisqu'il proposait de renvoyer l'examen de la question à la session suivante.

M. John A. Macdonald repoussait toute idée de changements constitutionnels le 14 juin 1864, il trouvait excellent le système d'alors, il ne songeait point à l'abolir. Puis neuf jours après, attendu que le pouvoir lui échappait, il eut, comme Saul sur la route de Damas, une révélation dans laquelle il vit la confédération comme l'unique moyen de demeurer ministre. Nous savons qu'il y eut recours, et nous saurons trop tôt peut-être, quand après la peur nous aurons subi le mal, quel prix nous aurons payé pour satisfaire l'ambition de ce chef et des satellites qui ne pourraient différer d'opinion avec lui sur une question qui les intéressait tous personnellement.

Quand lord Durham écrivait en 1839 son célèbre rapport, qui indiquait de si efficaces moyens de faire disparaître du Canada l'influence de l'élément français, il indiquait, avec une sagacité extraordinaire, au gouvernement impérial, comment s'y prendre pour parvenir à cette fin. Ses conseils ont porté leurs fruits. "Donnez aux chefs, disait-il, des honneurs et des places, ouvrez une libre carrière à leur ambition légitime, et vous les attacherez à vos intérêts et les ferez concourir à votre but." Nous avons eu, depuis l'Union, des chevaliers, des baronnets, des honneurs et des récompenses de toutes sortes et la politique d'avancement personnel a remplacé la politique de dévouement et de sacrifice qui était celle de nos devanciers.

*A continuer.*

Nous apprenons que le comité de surveillance du quartier St. Jean a choisi M. C. J. L. Lafrance comme candidat pour représenter ce quartier, en remplacement de M. Bolduc qui a donné sa démission. Nous ne pouvons qu'encourager ce choix, car M. Lafrance est un homme parfaitement qualifié pour cette charge, et il saura la remplir avec honneur et distinction.

### LES POINTEURS.

Procès-verbal de la dernière assemblée des Pointeurs tenue à l'Hotel Clareudon, le 21 Août, 1868.

Furent présent: G. H. Simard M. P. Président, Thomas LaRivière, barbier en chef, Campeau la cheminée, Hector Verret, Noé Langevin, R. Drolet, Laurent Têtu, J. Pichette, P. Huot, H. Blais et L. Bilodeau.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.

Thomas LaRivière proposa secondé par Noé Langevin que le Notaire Lacroix fut admis membre de la société des pointeurs.

Proposé par Laurent Têtu secondé par Hector Verret que Fabien Normand, avocat, fut admis membre de la société.

Ces deux motions ayant été mises aux voix, messieurs Lacroix et Normand fu-

rent unanimement admis comme membres. Les deux nouveaux élus furent alors introduits par leurs moteurs, savoir: Thomas LaRivière pour Lacroix, et Laurent Têtu pour F. Normand.

Le Président les décora de l'ordre du *Lorgnon*, et les deux nouveaux pointeurs prirent place au milieu de leurs confrères, qui les accueillirent avec des applaudissements bruyants et prolongés.

M. le Président prit la parole et dit qu'il avait cru urgent de convoquer une assemblée, pour deux raisons principales et qui, bien considérées, étaient d'une grande importance pour les Pointeurs.

D'abord, dit-il, personne n'ignore que deux sociétés nouvellement fondées en cette ville, sont en opposition directe avec nous.

Ces deux infernales associations, qui sont déjà très-nombreuses et très-puissantes, n'ont pour but que la destruction des Pointeurs.

Il était temps d'opposer une digne aux désirs ambitieux de l'association des *Juunes* et de cette autre qui ose prendre pour devise les mots de: *Roule la bosse*.

Ensuite, il s'agissait de savoir si on devait continuer de payer un salaire à Phosphore Moustique, attendu que ce monsieur ne montrait pas un grand zèle pour la société en n'assistant plus aux séances et en n'en donnant plus un compte-rendu dans l'organe officiel de la société: *le Charivari*.

M. le Président soumettait ces deux questions à la haute sagesse de ses frères, les Pointeurs, et espérait qu'ils leur accorderaient toute l'attention qu'elles méritaient, vu que c'était des questions de vie ou de mort.

M. Laurent Têtu dit qu'il était certain que tous les Pointeurs s'uniraient comme un seul homme pour repousser l'invasion dont les menaçait les *Juunes* et les *Roule la bosse*.

M. Campeau, *la cheminée*, exprima les craintes qu'il éprouvait pour la société et dit qu'un bon moyen de combattre avantageusement leurs adversaires, était de s'emparer immédiatement de toutes les forteresses du pointage et là, de se défendre en lions.

Cette proposition fut accueillie par des applaudissements frénétiques et, dans un enthousiasme indescriptible, les Pointeurs se levèrent, mirent un lorgnon sur la tête de M. Campeau, et on entendit une voix qui criait: Vous êtes le sauveur de la société.

On s'occupa immédiatement de mettre à exécution le plan de M. Campeau, et les endroits suivants furent répartis comme suit:

La Plate-forme fut confiée au pointage du Protonotaire Fiset, le jardin du Fort, à Campeau la cheminée, le parvis de la Cathédrale, à Noé Langevin, l'Esplanade, à Laurent Têtu, le quai de la Compagnie du Richelieu, à Hector Verret, la rue du Pont, à St. Roch, à Thomas LaRivière, la rue Saint-Jean, au papa Vohl et enfin la rue St. Joseph à Agésilas Venner.

M. le Président dit que cette distribution était en ne peut mieux faite et félici-

taut l'assemblée de la sagesse qu'elle avait montrée dans cette répartition; en même temps, il invitait les Pointeurs présents à s'occuper de la proposition qu'il leur avait faite à propos du secrétaire Moustique.

Hector Verret dit qu'il croyait qu'on devrait renvoyer le secrétaire Phosphore, pour le remplacer par un plus zélé, et qu'il fallait un homme actif pour remplir cette charge, enfin que ce devrait être un second Pierre Labedaine.

Noé Langevin prit la défense de Phosphore Moustique et dit que vu les innombrables services qui avaient déjà été rendus à la société par ce monsieur, on devait lui laisser sa charge et lui continuer son salaire.

Cette proposition ayant été mise aux voix fut remportée sur la division suivante:

*Pour*:—Thomas LaRivière, Campeau la cheminée, Noé Langevin, Laurent Têtu, P. Huot, L. Bilodeau et H. Blais.

*Contre*:—Hector Verret, R. Drolet et Joseph Pichette.

Sept pour, et trois contre.

Après quelques bienveillantes paroles de M. le Président, la séance fut ajournée *sine die*.

Tou-Tou.

Secrétaire *pro-tempore*.

St. Michel, 21 août 1868.

M. le Rédacteur,

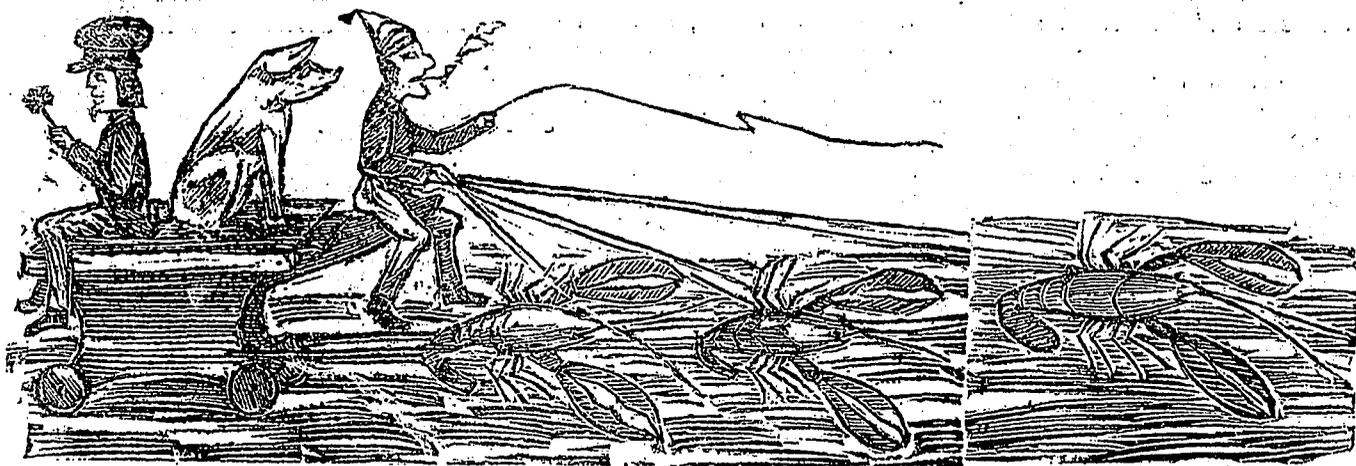
Si vous jetez un coup d'œil sur le village de St. Michel, vous pourriez rire d'un bon cœur.

Vous verriez tout d'abord les peines innombrables que prennent nos jeunes filles afin de se rendre agréable au beau et élégant docteur Baril; c'est vraiment une fête pour celle qui a le plaisir d'avoir près d'elle, pendant une couple d'heures, ce cher médecin car il faut vous dire que ses nombreuses pratiques l'empêche de se rendre à toutes les oeillades assassines que lui lancent les charmantes déesses de notre village.

Chacune ne se pare de son plus beau chignon, de ses plus élégants habits, que pour plaire au populaire et aimable Baril.

Ensuite, cher Rédacteur, vous pourriez voir notre petit clerc-notaire, Mercier, se retirant au presbytère, où il a commencé une neuvaine, afin d'obtenir la grâce de pouvoir lutter avec avantage contre le redoutable docteur.

A Québec, il était à l'apogée de sa glorieuse existence, car il se croyait admiré et aimé du beau-sexe, mais ici, quel contraste! les coeurs sont tout bouleversés et il va passer, je crois, de bien tristes vacances.



Le char de la Puissance du Canada, Progres a la Cartier.

Enfin, au moment où j'allais clore mon petit article, j'apprends qu'on est allé chercher le médecin pour M. Georges Garon, étudiant en médecine, qui est pris d'une maladie de cœur qui l'a réduit à la dernière extrémité.

Pauvre jeune homme, je désire sincèrement qu'il guérisse, car ce serait vraiment dommage s'il venait à mourir.

Quelle perte pour le village !

N'est-ce pas, cher Rédacteur, que cela vous touche autant que moi ?

X...

Un correspondant nous adresse les vers suivants, nous les publions à tout risque :

**A Madame C....**

Elle étouffe à dix pas, elle épouvante à deux, Une verrue habite en son nez hasardeux :

On tremble à chaque instant qu'elle ne vous la [mouche,]

Et qu'un beau jour, son nez ne tombe dans sa [bouche.]

On nous apprend que M. George McNeile, le célèbre héros d'aventures galantes, doit entrer prochainement à l'École Militaire.

Assitôt qu'il aura reçu son certificat de seconde classe, le gouvernement se propose de lui confier le commandement des animaux qui sont maintenant en pacage sur les Glacis.

M. Agésilas Venner, dentiste de la rue St. Joseph, a demandé une patente au gouvernement pour l'instrument qu'il vient de découvrir pour extraire les dents.

On prétend que le gouvernement aurait refusé, sous prétexte qu'au lieu d'arracher une dent à la personne qui la première avait essayé l'instrument, Agésilas lui avait arraché toute la mâchoire.

A une assemblée de médecins tenue à la pharmacie de John Veldon, afin de savoir quel nom on donnerait au ver solitaire extrait du rectum de papa Desrousselles, il a été résolu que ce ver porterait le nom du péché capital : *Avarice*.

Le casque de Veldon ne suffisant pas pour contenir un tel ver, celui de M. Langevin a été emprunté à cet effet.

Une foule de personnes visitent ce phénomène.

Notre journal se vendra à Montréal chez M. W. Hardy, rue St. Laurent, N° 304. Il sera aussi vendu par les rues à des conditions plus libérales, afin d'en augmenter la circulation.

Deux amis de cette même ville nous promettent de nous envoyer des écrits dans le but de corriger les ridicules qui existent là comme partout ailleurs.

Une correspondance signée: Ah! forcément remise au prochain numéro faute de place.

ooOoo

**Le notaire-musicien Lacroix.**

La semaine dernière, nous ouvrons à nos lecteurs le livre de la vie de M. Lacroix et nous leur faisons feuilleter avec nous quelques unes des pages les mieux remplies de cet immense volume.

Mais, je ne sais par quel oubli, il est arrivé que nous avons négligé de jeter ensemble un coup-d'œil sur la dernière de toutes ces pages, sur celle où il commence sa carrière militaire.

Parcourons là à la vapeur.

Depuis environ deux mois, M. Lacroix est à l'école militaire de cette ville ; depuis environ deux mois, M. Lacroix a remplacé l'élégant habit de drap noir, le pantalon collant couleur orange, par l'informe casaque de serge rouge et l'affreux pantalon d'étoffe que nos braves cadets tiennent de la munificence du gouvernement anglais.

De même que pour la musique, ses goûts pour le militaire sont nés spontanément. Il vit un jour passer,

se rendant à la *shed*, la compagnie de M. Voyer, ayant à sa tête ses brillants officiers. Son cœur ressentit une secousse indéfinissable ; son âme se prit à avoir des aspirations inconcues ; la grosse voix du tambour lui parut délicieuse et les sons déchirants de la trompette d'une douceur infinie.

Dès lors, il résolut de se faire militaire. Quelque temps après, M. Lacroix faisait son entrée triomphale à l'école militaire et battait l'air de ses grands bras dans ces terribles exercices préparatoires que les cadets connaissent bien sous le nom d'*extensive motions*.

Ceci alla bien ; de même l'exercice du fusil, le maniement des armes, etc. C'est ce qu'on peut appeler la partie physique de la chose.

Mais lorsque vinrent les exercices de compagnie et de bataillon, la partie morale enfin, la fortune tourna les talons à M. Lacroix et l'excellent homme se vit dans la nécessité de s'avouer souvent à lui-même que sa spécialité n'était pas l'exercice militaire.

Ce fut bien pis quand vinrent les examens. Il *bloqua* (style de manège) et *rebloqua* tant et si bien, qu'il crut prudent de choisir quelque expédient pour se tirer de ce mauvais pas.

Voici. Il demanda au colonel pour passer oralement, seul avec lui, commandant en guise d'hommes des marionnettes en bois. "Car disait-il, ma timidité seule m'empêche de passer mes examens."

Comme on le pense bien, le colonel ne se rendit pas aux raisons de M. Lacroix et ce dernier s'est vu dans la nécessité de reprendre le fusil et d'attendre que sa timidité fasse la

paix avec ses connaissances militaires.

A l'heure qu'il est, le traité n'est pas encore signé et les bruits de guerre entre les deux ennemis de M. Lacroix, ne s'éteignent pas, que nous sachions.

C'est malheureux, M. Lacroix pourrait bien, s'il attend cela, user ses habits de cadets.

Depuis que cet article est écrit, nous avons appris que non seulement le colonel a consenti aux demandes de M. Lacroix, mais a poussé la condescendance, vu l'extrême timidité de ce monsieur, jusqu'à lui permettre de choisir lui-même son examinateur.

Le choix de M. Lacroix est tombé sur M. Alphonse Paré, de Saint-Roch.

Nous pouvons assurer d'avance que l'examen ne sera pas long et que M. Paré ne posera pas de questions difficiles.

—000—  
**Laliberte et Veldon,**

Ne voilà-t-il pas que M. Laliberté, marchand de chapeaux de la rue St. Joseph, s'est mis à être jaloux de John Veldon ?

Eh ! bien oui, c'est comme je vous le dis, lecteurs, et aujourd'hui Maître Laliberté fait tout en son pouvoir pour naire et éclipser notre vieil ami John.

Heureusement, pour ce dernier, le Charivari est là, qui surveille son antagoniste et se propose de déjouer toutes ses machinations et ses complots, en levant le voile qui les couvre, et en les exposant aux regards du public qui saura les apprécier à leur juste valeur.

Depuis que Veldon nous a fait annoncer, qu'à partir de midi jusqu'à sept heures et demie du soir, il se tiendrait exposé sur le serpent qui orne le devant de sa pharmacie, afin de se faire voir des dames, mon Laliberté, lui, guette le moment où John fait son ascension et, grimant comme un singe, il va s'asseoir majestueusement sur l'énorme chapeau de castor en tôle, qui lui sert d'enseigne, et dans cette position aérienne, ayant l'air de Louis XIV sur son trône, il nuit considérablement à ce pauvre John en empêchant le beau sexe de n'avoir d'yeux que pour lui.

Ecoute-nous bien, mon bien-aimé Veldon, quand tu verras Laliberté ainsi installé, essayant avec son beau visage et son air gracieux, à attirer les regards qui ne devraient se braquer que sur toi, arme-toi d'une puissante seringue et envoie, dans les grands yeux noirs de ton concurrent, un jet d'un des plus forts acides de ta pharmacie et tu le verras déguerpir, le grand Laliberté !

Alors tu demeureras le vainqueur et tous les regards seront pour toi.

Vous avez beau dire et beau faire, M. Laliberté, vous ne réussirez jamais, car nous aimons Veldon et nous le protégeons.

Est-ce que par hasard, mon cher monsieur, vous ne vous seriez pas encore aperçu de l'amour que nous avons pour le beau pharmacien ?

Croyez vous que si nous ne l'aimions pas, nous en parlerions aussi souvent ?

Ce n'est guère probable, et si nous aimons à en parler, c'est parce qu'il nous est tombé dans l'œil et que nous l'avons dans notre manche : C'est bien naturel, il est si beau ce cher Johny.

Ne crains rien, Veldon, le soussigné veille sur toi.

Tou-Tou.

**Toujours Noé !**

Sur notre dernier numéro nous avons promis à nos lecteurs de leur donner un compte-rendu des principales actions de Noé Langevin, pendant cette semaine, et, comme nous nous faisons une obligation et un devoir de remplir religieusement notre parole, nous allons aujourd'hui rapporter ce que notre limier nous a nouvellement appris sur la visite que l'honorable Noé a faite à bord de la *d'Estrees*.

Samedi donc, Noé, accompagné de deux jeunes accolytes qu'il avait pêchés, nous ne savons où, est allé visiter la frégate française mouillée dans notre port. Il a été reçu avec tous les honneurs qui sont dus à son rang et à sa dignité; la sentinelle a présenté les armes, vingt cinq coups de pétards ont été tirés, et le cuisinier en chef, ayant un gros perroquet vert sur la tête, et portant dans ses mains les insignes de son commandement, est venu, accompagné d'un nombreux Etat-Major de marmitons, recevoir au pied de l'escalier notre petit Langevin qui se confondait en saluts et en révérences.

Si le format de notre journal nous le permettait, nous pourrions rapporter presque textuellement toute la conversation de Noé, attendu que notre limier n'en a rien perdu, mais malheureusement, nous devons nous borner à un simple compte-rendu des seules actions, vu que nos colonnes demandent toujours qu'on leur serve des mets variés et nouveaux.

Après avoir visité la frégate dans tous ses compartiments et avoir exprimé sa satisfaction, Noé a pris congé de son conducteur, qui l'a reconduit en grande cérémonie, jusque sur le bas de l'escalier et alors, ayant échangé une chaleureuse poignée de main, nos deux illustres se sont séparés, il est bien probable, pour toujours. Vingt cinq coups ont salué le départ de l'honorable visiteur, et le perroquet, mêlant sa voix aux détonations du pétard, cria à plusieurs reprises : *Jacot, Jacot*.

Arrivé au débarcadère, Noé mit son orguon, tira son porte-feuille et, prenant un rouleau de billets de banque qui en arroundissaient les flancs, il les plaça orgueilleusement entre ses dents; puis se tournant avec majesté vers les nombreux badaux qui l'environnaient bouche béante, paya princièrement son passage.

Vivo Noé !

**DEVront PARAITRE BIENTOT.**

*Relation des scènes qui se sont passées dans mon hotel*, par J. Dubé, hotelier de la rue St. Jean.

*Les péripéties d'un voyage aux Etats-Unis*, par Xénophon Lavoie, Etudiant en Droit.

*On dit que mon ami Gamache veut se séparer de moi, mais ce n'est pas vrai et, plus que jamais, il est mon inseparable*, par François Bélanger, épicier de St. Sauveur.

*J'ai beaucoup plus de pédantisme que j'ai d'esprit*, par Gustave Gagnon, joueur d'orgue de barbarie.

*Manière économique de payer une traite aux étrangers*, par W. Michaud, collecteur de J. Lemesurier.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

**BILLS PRIVES.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

**LE CHARIVARI CANADIEN**

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côté du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboud, tabacaliste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

À Montréal, chez Mr. Perry, No. 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

À Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicier, rue Clarence, près de la rue Dalhousie.